

Conférence de presse du réseau des CCI de France Position dans le cadre du nouveau projet de loi de décentralisation

Le réseau des chambres de commerce et d'industrie accueille favorablement la décision du Gouvernement de proposer en 2014 un nouveau projet de loi de décentralisation qui ait pour ambition de simplifier l'organisation territoriale de la France.

Cette ambition correspond aux intérêts des entreprises qui demandent une meilleure lisibilité de l'action publique, une meilleure coordination des acteurs et la suppression des doublons de structures.

Le réseau défend ainsi 2 principes déclinés en 4 propositions pour une réforme réussie.

Principe n°1 : Associer les acteurs économiques à l'élaboration des politiques publiques

↳ **Proposition n°1 : Les conférences territoriales de l'action publique (CTAP) associent les chambres consulaires à l'ensemble de leurs travaux relatifs au développement économique, à la formation et à l'aménagement du territoire**

Le réseau des CCI demande à ce que les collectivités territoriales, en particulier les Régions et les Métropoles, associent à leurs travaux les représentants des entreprises. Cette association instaure de fait un dialogue constructif et respectueux du statut complémentaire de chacun. Elle permet aux instances de décision des collectivités de prendre en compte les intérêts des forces vives de notre pays.

Le réseau des CCI demande en particulier à être associé en amont à l'élaboration des futurs contrats de plan Etat-Région, et plus généralement à l'ensemble des projets financés en Région (programmes européens...).

Principe n°2 : Garantir aux entreprises la lisibilité et l'efficacité de l'action publique

↳ **Proposition n°2 : Les Conseils régionaux, chefs de file du développement économique, délèguent aux chambres consulaires l'animation du guichet unique destiné aux TPE-PME**

Une répartition claire des compétences entre les échelons territoriaux ouvre la voie à la mise en place de guichets uniques permettant aux entreprises d'identifier facilement les lieux de leur accompagnement. Le couple Régions-métropole est le plus pertinent pour agir dans le domaine du développement économique. A ce titre, elle pourrait déléguer aux CCI le soin de mettre en place et d'animer des guichets uniques destinés à accueillir et orienter les chefs d'entreprise.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre du choc de simplification.

↳ **Proposition n°3 : Confier les agences de développement, les agences pour l'international, et les agences pour l'innovation aux CCI**

Le réseau des CCI demande à ce que l'action publique s'appuie, après études comparatives permettant d'identifier les mieux-disant, sur les services qu'il propose. La légitimité représentative (assemblées de chefs d'entreprises mandatés par les organisations professionnelles, élus par l'ensemble des entreprises) et l'expertise des 27 000 collaborateurs des CCI en font l'interlocuteur territorial privilégié des entreprises.

Proposer à l'ensemble des collectivités territoriales de s'appuyer sur les chambres est la meilleure façon de rationaliser les moyens et d'éviter les structures doublons coûteuses. Avec ses 240 points d'entrée, le réseau des CCI garantit la proximité de l'action et de l'accompagnement.

↳ **Proposition n°4 : Les Conseils régionaux et les Métropoles associent les chambres consulaires à la mise en place de leurs schémas afin que les CCI puissent organiser leur offre de service en cohérence avec ceux-ci**

Le réseau des CCI considère que la coordination des stratégies et des actions est gage d'efficacité. Dans le développement économique, la Région est le niveau pertinent pour assurer les modalités de l'action commune des acteurs. Cette cohérence de l'action publique, notamment pour l'accompagnement des TPE-PME-ETI, l'international, l'innovation et la formation, s'obtient par la prise en compte pour chaque acteur des stratégies des autres acteurs publics.

Par voie de conventionnement, les CCI interviennent d'ores et déjà naturellement comme maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre des collectivités territoriales.

Le réseau des CCI réaffirme par ailleurs la nécessité de maintenir une cohérence nationale des politiques publiques, en particulier sur les champs de l'international et de l'innovation où l'élaboration et le suivi d'une stratégie nationale sont essentiels.

Un crédo : Faire confiance aux entreprises et à l'intelligence des territoires

Le réseau des CCI entretient de fait, dans l'ensemble des territoires, des liens forts avec toutes les collectivités territoriales : Conseils régionaux, Conseils généraux, métropoles, communes et leurs regroupements.

Les chambres procèdent quasi systématiquement à des conventionnements avec elles. Cette contractualisation avec les collectivités territoriales, aussi bien en maîtrise d'œuvre qu'en maîtrise d'ouvrage, permet déjà dans de nombreux cas d'éviter de doubler les structures et les actions.

Une réforme de la décentralisation doit s'inspirer de ces bonnes pratiques du terrain, si on veut qu'elle soit réussie et acceptée par les entreprises.